



## AVIS PUBLIC

La Ville de Saint-Tite requiert des offres pour la Mise aux normes de ses installations d'eau potable. Ces travaux incluent notamment :

- La construction d'une usine de traitement d'eau potable incluant :
  - Un réservoir d'eau potable et une réserve dédiée;
  - Fourniture et installations d'équipements de chloration et de correction d'agressivité;
  - Installation et mise en service d'équipements de traitement fournis par d'autres ;
  - Conduites d'émissaire et raccords des diverses conduites aux services existants ;
  - Travaux de mécanique de procédé, de mécanique de bâtiment, d'électricité et d'automatisation et contrôle, etc. ;
  - Travaux pour la mise en place d'une installation septique;
  - Travaux de télémétrie;
  - Aménagement extérieur et travaux divers
  
- La mise à niveau de la prise d'eau au lac Éric incluant :
  - Construction d'une nouvelle prise d'eau incluant une conduite d'adduction (600 mm diamètre), sur une longueur approximative de 30 mètres;
  - Construction du dernier segment de la conduite d'amenée (300 mm diamètre), en amont et en aval du barrage, sur une longueur totale approximative de 60 mètres;
  - Construction d'une chambre de dégrillage avec bâtiment, incluant les travaux de voirie et de réseaux divers, d'infrastructures de bâtiment (structure et architecture, métaux ouvrés, mécanique du bâtiment et équipements de sécurité), de mécanique de procédé, et d'électricité;
  - Construction d'une chambre de maintien du débit réservé incluant les travaux de voirie et de réseaux divers, de mécanique de procédé et d'électricité;
  - Diverses interventions en relation à l'organisation de chantier dont le déboisement et reboisement, l'alimentation en eau brute et le contrôle des sédiments, la gestion des eaux du lac Éric, les interventions complémentaires associées à la construction sous-lacustre, les mesures de protection environnementale et de revégétalisation ainsi que les interventions au niveau du pont Veillette.

Les documents relatifs à cet appel d'offres peuvent être obtenus en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web, [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés et compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou ayant un établissement dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicables au propriétaire, qui

détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction sont admises à soumissionner.

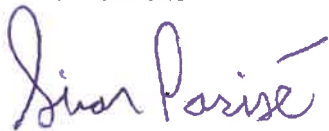
Les soumissions doivent parvenir dans des enveloppes scellées à l'attention de M. Simon Parisé, Greffier, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec), G0X 3H0 avant 14h00, le 19 juin 2025. L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

La soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 10% du montant total (toutes taxes incluses) de la soumission.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjudgé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Saint-Tite

Ce 8 mai 2025



Me Simon Parisé, Greffier

Ville de Saint-Tite